

Togo/ Gestion efficace des finances :
L'Assemblée Nationale a entériné
le plan budgétaire 2024-2026 P.4

Grand jeu capsules consommateurs de la SNB :
Des heureux gagnants
récompensés P.7
chaque semaine



www.lesopinions.tg N°825 du 03 Juillet 2023 / Prix : 250 FCFA

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité
N°825 du 03 Juillet 2023 / Prix : 250 FCFA

AG du Fonds Africa50 et " Infra for Africa Forum " :



Les travaux s'ouvrent ce jour à Lomé P.3

Loterie nationale togolaise :

Les premiers responsables
opèrent de nouvelles orientations
au profit des clients P.5



Dogta Lafiè :

La marque
de la P.6
qualité



Joue et tente de gagner
ta voiture !

***8555#**

ou envoie Togocom
par sms au 8555



Inscrit au 8555
Cumule des points pour être
eligible a la voiture Toyota Bonafé
Collaborateur TOG
Période du jeu: 25 mai au 21 juillet 2023

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg

Togocom

Mauvais usage des réseaux sociaux :

Quand les jeunes se livrent à des comportements déplorables

L'apparition des réseaux sociaux a été ressentie en Afrique comme une panacée à plusieurs problèmes. Si cet événement majeur a facilité le quotidien des Africains et autres, l'utilisation de ces outils aujourd'hui, donne matière à réflexion. Ils sont nombreux ces jeunes à être branchés sur les réseaux sociaux que sont Facebook, WhatsApp, Twitter, Instagram, Messenger, You tube et autres. Ils s'y accrochent nuit et jour sans modération. Tels des naufragés sur une bouée de sauvetage, ils ne lâchent pas prise et peuvent veiller même pour suivre tout simplement des vidéos. Parmi ces jeunes, s'il y a certains qui utilisent ces réseaux pour faire des recherches, la majorité ne fait qu'aller sur des sites alambiqués.



Le mauvais usage des réseaux sociaux chez les jeunes a eu une ascendance négative sur leur comportement dans la société. Certes, le téléphone est nécessaire voire primordial à tout point de vue. Mais l'avènement du téléphone mobile et les réseaux sociaux a bouleversé la société africaine et par ricochet togolaise.

Les jeunes Togolais, accrocs aux réseaux sociaux

Les réseaux sociaux ont changé le comportement des jeunes Togolais dans leur habillement, leur façon de marcher, leur coiffure et autres. Dans ce cas d'espèce, il n'est pas étonnant de les voir se regrouper avec leur phone pour passer des temps fous.

Assis sur des bancs aménagés pour accueillir les clients à côté d'une boutique de Wifi zone, des jeunes au nombre de 7 étaient accrochés à leur téléphone mobile. Il sonnait exactement 23 h ; mais personne ne se souciait de l'heure. Tous étaient concentrés, tête baissée fouillant machinalement leur Android. Difficile en ce moment précis de leur arracher un mot dans le cadre de l'enquête que nous menions à propos des réseaux sociaux.

Néanmoins, un parmi eux a eu l'amabilité de marquer une pause pour nous écouter et lever nos inquiétudes. A la question de savoir ce qui le motive à rester au wifi à 23h, le nommé Jacques, étudiant en 2^e année de droit nous a répondu tout de go être un accroc et peut même veiller pour regarder les vidéos des stars de la chanson et du football. " Je suis toujours sur YouTube pour regarder les vidéos de mes

stars préférées. Je fais par moment des recherches liées à mes études " nous a confié Jacques. Dans le cadre de cette enquête, un jeune nous a affirmé que les réseaux sociaux constituent pour lui la seule source de distraction où il discute avec ses amis, suit l'actualité sur Instagram, You tube et Facebook.

Contrairement à ces jeunes, il y a bien ceux qui ne sont pas dans cette logique. Dans nos investigations menées à cet égard, nous avons découvert des comportements qui prouvent à suffisance que des jeunes visitent des sites pornographiques et des vidéos à caractère violent. Une autre frange de jeunes s'est lancée dans l'arnaque et l'escroquerie à travers les réseaux sociaux. Quelle moralité pour ces jeunes d'aujourd'hui qui s'adonnent à ces genres de comportement ?

Dans ce lot de jeunes pervers, il existe ceux qui aiment le réseau social Tik Tok où jeunes filles exhibent leurs derrières en débitant des paroles obscènes. Pour les jeunes filles, le constat est aussi amer. Elles passent des heures sur You Tube à regarder des vidéos peu orthodoxes. Certaines filles même en circulation sur les taxis-moto continuent de fouiller allègrement leur phone. Le mauvais usage des réseaux sociaux a conduit malheureusement des gens, jeunes ou âgés à faire des vidéos directs en montrant leurs parties intimes.

Ces comportements vils ont brisé certains foyers autrefois soudés. Que faire dans ces circonstances quand on sait qu'aucun contrôle n'est pour le moment possible ? Il va sans dire que seules la conscientisation et la sensibilisation des jeunes peuvent être une approche de solutions. Étant donné que certains jeunes se donnent même le vilain luxe de filmer leurs ébats amoureux et les poster sur les réseaux sociaux, la situation devient donc inquiétante.

Un usage excessif des réseaux sociaux

Le phénomène s'est répandu dans l'administration publique sapant ainsi les rendements espérés. L'usage de ces réseaux en pleine heure de travail est plus constaté chez les réceptionnistes et chez les secrétaires de direction. Elles passent leur temps à suivre les vidéos en foulant aux pieds les règles de la bienséance qui exigent un accueil mérité des visiteurs. Elles n'ont pas le temps de s'occuper convenablement des clients car accrochées à leurs smartphones, difficilement elles répondent.

Le comportement des secrétaires de direction vis-à-vis des visiteurs était déjà décrié par bon nombre d'observateurs. Cependant, avec l'apparition de ces réseaux, l'addition a corsé et si les premiers responsables des services publics ne prennent pas leur responsabilité en interdisant le phone aux heures de travail, l'administration togolaise va à la dérive.

Il nous en souvient que le même constat a été fait par le ministre de la sécurité en mai 2017. Il a été donc révélé que certains agents des forces de sécurité semblent être plus préoccupés par la navigation sur les réseaux sociaux que par leur travail. Une situation qui met à mal le ministère de la sécurité et de la protection civile face aux conséquences néfastes des abus que cela pourrait engendrer.

Le Général Damehame Yark, ministre de la sécurité et de la protection civile a dû taper du poing sur la table avec une intransigeance imparable pour mettre de l'ordre. Ayant fait le constat que certains des agents des forces de sécurité sont plus préoccupés par les réseaux sociaux que leur fonction, le ministre Yark avait donc lancé l'alerte selon laquelle, cette utilisation excessive constitue pour le gouvernement un vrai problème de sécurité.

L'émissaire du gouvernement avait insisté sur le fait qu'au lieu de faire leur travail, les personnels de la sécurité préfèrent

consulter leurs SMS ou email, télécharger des vidéos et les lire, échanger des messages sur Facebook, surfer sur le web ou carrément discuter sur WhatsApp.

Le ministre avait même averti que ce phénomène affecte profondément les personnels de sécurité et impacte négativement leurs activités professionnelles.

Même s'il avait pris des mesures pour mettre fin à cette situation au sein des agents de la sécurité par l'intensification des contrôles et sanctions, il faut avouer que l'internet et les réseaux sociaux rythment désormais la vie quotidienne de tout le monde. Ainsi, l'usage abusif des réseaux sociaux n'est pas sans conséquences.

Méfais des réseaux sociaux

Les dégâts causés par le mauvais usage des réseaux sociaux sont énormes qu'il faut prendre une dose de conscience pour nettoyer l'écurie. A part les foyers que les réseaux sociaux ont brisés, il y a bien d'autres dégâts qu'il faut faire ressortir.

Lorsqu'une femme, en train de cuisiner provoque un incendie par inadvertance parce que toute son attention était focalisée sur une vidéo sur Tik Tok, c'est déplorable. Le phénomène a pris une proportion vertigineuse dans la rue où l'on observe des motocyclistes en pleine circulation en train d'écouter des messages vocaux, provoquant des accidents par endroit. Que dire de ceux qui au volant envoient des messages Whats app ou en train de faire des appels vidéo ? Tout est devenu sens dessus dessous qu'il faut trouver une panacée à ce phénomène qui gangrène la société. Mais qu'à cela ne tienne, comment réguler cette situation si les pouvoirs publics ne peuvent pas contrôler individuellement les citoyens Togolais qui s'adonnent à ces actes ?

Là où le problème devient préoccupant, c'est le fait de voir des jeunes filles en pleine rue en tenue ultracourte exhibant leur derrière en se filmant donnant libre cours à la dépravation des mœurs. Les réseaux sociaux ont poussé des citoyens à organiser des soirées mondaines, des soirées de partouze en filmant leur nudité pour poster sur les autres plateformes. C'est le cas de trois individus qui ont été appréhendés par les autorités policières pour leur rôle central dans l'organisation d'une soirée appelée "Spécial partouze party", qui

était prévue pour se tenir le 9 juin 2023 dans une villa à Agoè. Les personnes concernées sont âgées seulement de 18 à 24 ans et toutes de nationalité togolaise. Pire, ces jeunes ont eu le toupet de faire l'annonce de l'événement sur les réseaux sociaux. Il était prévu que cette soirée rassemble des hommes et des femmes pour des activités sexuelles explicites. L'annonce était même accompagnée par des images obscènes qui choquent les bonnes mœurs.

La liste des conséquences causées par le mauvais usage des réseaux sociaux n'est pas exhaustive. Certains responsables de l'administration publique comme privée sont tombés en disgrâce à cause de l'usage excessif des réseaux sociaux. Les Togolais ont toujours en mémoire, l'affaire de l'ex-préfet de Yoto dont la femme a commis l'imprudence de filmer leur ébat amoureux et de l'envoyer sur les réseaux sociaux. Ce qui a coûté le poste à ce représentant du pouvoir central autrefois craint par sa communauté. Aura-t-il encore les mêmes privilèges qu'avant ? Les cas sont légion et méritent d'être évoqués. Il nous en souvient également, l'affaire d'un responsable dans une société au Togo qui s'est laissé berné par une jolie femme qui lui a finalement intimé l'ordre de se mettre nu et de se branler.

Voyant également la nudité

Suite à la page 7

Nouvelle OPINION
 Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité
 Récepissé n°0149/14/03/01/HAAC
 Siège: Adidaxlin, PAvée prolongé, 2^{ème} carré après Pharmacie Le Galien
Directeur de Publication:
 El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
 Cel: 91 36 37 55
 jeantchagnao@yahoo.fr
Secrétariat de la Rédaction:
 Agbékponou Junior
Rédacteurs :
 Tchagnao
 El Hadj Arimiyao
 Agbékponou Junior
 Ramzad
 Maroïne Tchagnao
 Pierre Pouli
Imprimerie:
 La Colombe
Tirage :
 2.000 exemplaires

Elections à venir au Togo :

L'ANC exige le retour au CPC

Le récent recensement pour le compte des élections à venir continue de soulever des vagues au sein de l'opposition et une frange de l'opinion togolaise. Pour certains, les irrégularités constatées dans la zone 1 nécessitent une reprise totale afin de pouvoir enrôler tous les citoyens en âge d'accomplir leur devoir civique. De son côté, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) pose des exigences pour parer au plus pressé à ces dysfonctionnements reconnus par l'institution chargée d'organiser et de superviser les élections au Togo.

Pour Jean-Pierre Fabre

et comparses, il faut privilégier la voix du dialogue comme moyen de résolution des problèmes soulevés dans le cadre de ces élections régionales et législatives. L'ANC avait donc adressé une missive au Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires, Payadowa BoukpeSSI. Ce parti appelle à la convocation urgente du Cadre Permanent de Concertation (CPC) afin d'aborder selon lui, ces questions en profondeur.

Jean Pierre Fabre président national de l'ANC,

n'a-t-il pas trop poussé les exigences en estimant qu'il est primordial que les acteurs politiques se réunissent pour discuter après le recensement ? Certes des anomalies ont été constatées et reconnues par la CENI qui a dû rectifier le tir. Du coup, dans la seconde zone, aucun dysfonctionnement n'a été constaté.

C'est dans la sérénité que les citoyens se sont faits enrôler. Proposer des mesures visant à corriger les anomalies constatées et à établir un fichier électoral accepté par tous en réunissant tous les acteurs politiques autour d'une



Jean-Pierre Fabre

table est une exigence biscornue. Et pour cause, à part des cas isolés dans la zone 1 qui ont dû être corrigés, nombreux sont les Togolais en âge de voter qui ont participé au recensement électoral. Même si le CPC est un cadre permanent de concertation entre acteurs politiques, l'é-

tablissement du fichier électoral en vue des élections à venir revient à la CENI.

L'ANC devrait s'en tenir à la loi que d'exiger de traiter des sujets liés à l'organisation de ces élections dans le cadre permanent de concertation.

N.O

AG du Fonds Africa50 et " Infra for Africa Forum " :

Les travaux s'ouvrent ce jour à Lomé

Lomé, la capitale togolaise abrite les 3 et 4 Juillet 2023, les Assemblées générales d'Africa50. Elles se tiendront sous l'égide du Président de la République Faure Gnassingbé.

Plus de 50 intervenants sont attendus à cette grande rencontre de Lomé. On note entre autres Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances ; Tidjane Thiam, président exécutif de la Freedom Acquisition Corporation ; Paula Ingabire, ministre rwandaise des TIC et de l'Innovation ; Seedy K. M. Keita, ministre gambien des Finances et des Affaires économiques ; Amadou Hott, envoyé spécial de l'Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique ; Alain Ebobissé, directeur général d'Africa50, et bien sûr Faure Gnassingbé, le Président du Togo. Avec pour thème " Bankable, Scalable, Replicable " , la rencontre sera l'occasion de tenir aussi le premier forum " Infra for Africa Forum " sur le financement des infrastructures sur le continent.

Africa50 rappelons-le, est

un fonds panafricain créé par des gouvernements africains et la Banque africaine de développement (BAD). Sa mission, principalement, est de combler le déficit de financement dans les infrastructures sur le continent, avec un focus sur les investissements dans les secteurs de l'énergie, des transports, des TIC et du midstream gazier...

Stanislas



Centres de gestion agréés :

Le Togo se dote d'une nouvelle loi

En plénière le 29 juin dernier, la représentation nationale a adopté, le projet de loi sur les Centres de Gestion Agréés (CGA). Cette loi permettra aux entreprises de bénéficier davantage d'un meilleur accompagnement.

L'initiative améliorera à coup sûr la gouvernance des entreprises et apportera aux adhérents ou clients des Centres de Gestion Agréés, une assistance en matière de gestion, d'information et de formation. Cette loi adoptée apportera un appui en terme de prévention et de règlement des difficultés. Ces nouvelles



Mme Yawa Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale

dispositions permettront aussi aux CGA de fonctionner sous forme de sociétés de capitaux, à l'exception des sociétés unipersonnelles. Il est prévu d'autres mesures comme des subventions associatives accordées par l'État et la mise en place de

taux préférentiels.

Pour le ministre de l'économie et des finances Sani Yaya, la loi sur les CGA crée un nouveau cadre d'émancipation pour les entreprises et les aidera à se développer et à être plus résilientes face aux différents chocs. Les CGA ont donc un grand rôle à jouer dans l'éclosion et le développement des PME/PMI.

Rappelons que le texte approuvé par le gouvernement il y a 9 mois, actualise le cadre juridique existant depuis 1997, et veut apporter plus de souplesse.

TCHAGNAO

Togo/ Gestion efficace des finances :

L'Assemblée Nationale a entériné le plan budgétaire 2024-2026

Avant que les députés n'entament la période d'intersession ou de vacances parlementaires pour une durée de deux mois, il a été clôturé le mardi 30 juin dernier à l'Assemblée Nationale, la première session ordinaire de l'année, conformément aux dispositions de l'article 55 alinéa 1 de la Constitution de la IV^e République. Mais bien avant cette clôture, la Représentation Nationale a au cours de sa sixième séance plénière de la première session ordinaire de l'année 2023, examiné le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) pour la période 2024-2026. Document qui a été élaboré dans un contexte mondial marqué par un ralentissement économique et les conséquences de la crise russo-ukrainienne, ainsi que la montée des attaques terroristes dans la partie septentrionale du pays.



Les ministres Trimua (g) et Sani Yaya (dt)

Présidé par Madame Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée Nationale, cette séance a connu la présence de Sani Yaya, ministre de l'économie et des finances, et de son collègue des Droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République Christian Trimua.

Le DPBEP est un outil qui vise à orienter une gestion budgétaire efficace et transparente. Il a été institué par la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances

(LOLF), notamment en son article 52. Sa présentation devant les députés, s'est concentrée sur plusieurs points, notamment l'évolution de l'activité économique, la situation des finances publiques, les priorités et les choix stratégiques en matière budgétaire, la situation financière des organismes publics et l'analyse des risques budgétaires.

Au niveau de l'environnement économique mondial, on observe un ralentissement de la croissance du PIB mondial, passant de 6,3% en 2021 à 3,4% en 2022, avec une contraction de 2,8% en 2020. Les pays avancés ont également connu un ralentissement de leur croissance, principalement en raison des tensions inflationnistes et de la réduction de la production dans le secteur manufacturier. Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à 3,5% en 2022 en raison de la crise énergétique et de l'inflation.

Sur le plan régional, l'Afrique subsaharienne a également

connu un ralentissement économique, avec une croissance économique de 3,9% en 2022 contre 4,8% en 2021. Dans l'espace CEDEAO, le taux de croissance est passé de 4,4% en 2021 à 3,9% en 2022. Le Nigeria affiche une hausse de l'activité économique de 3,3% en 2022 contre 3,6% en 2021. Au sein de l'UEMOA, malgré le contexte de hausse des prix et des tensions géopolitiques internationales, la croissance économique de l'Union est estimée à 5,7% en 2022 contre 5,9% en 2021.

Les orientations et perspectives des finances publiques pour la période 2024-2026 reposent principalement sur les actions de la politique budgétaire et les hypothèses macroéconomiques. Les recettes budgétaires augmenteraient de 12,9% en 2022, passant de 1 187,2 milliards en 2023 à 1 223,9 milliards en 2024, 1 298 milliards en 2025 et 1 429,3 milliards en 2026, représentant en moyenne 19,8% du PIB sur la période. Les

dépenses budgétaires atteindraient 1497,1 milliards en 2024, 1496,6 milliards en 2025 et 1 639 milliards en 2026, représentant en moyenne 23,3% du PIB sur la période. Les charges de trésorerie, comprenant les amortissements de la dette intérieure et extérieure, représenteraient en moyenne 7,5% du PIB sur la même période. Les ressources de la trésorerie passeraient de 689,4 milliards à 714,3 milliards et 776,8 milliards pour les années 2024, 2025 et 2026, soit une hausse moyenne de 6,2% sur la période.

Pour Sani Yaya, ministre de l'économie et des finances, l'économie togolaise se porte bien comparativement aux autres pays de la sous-région. Ce DPBEP 2024-2026 selon lui, indique un taux de croissance moyen de 6,9%.

Pour ce document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) allant de la période 2024 à 2026, les députés après plus de 3 heures de débat constructif, l'ont unanimement entériné. Ils ont souligné les efforts importants déployés par le Chef de l'Etat et son gouvernement pour faire face aux impacts des crises internationales et régionales, ainsi que l'attention portée aux questions sociales et à la lutte contre la vie chère. Ils ont également noté l'importance qui a été accordée à la réduction des inégalités

entre les régions et à l'intérieur des régions permettant d'assurer un développement harmonieux, durable et inclusif du pays.

La Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan, a félicité tous les députés pour leur sens des responsabilités et leur rigueur dans l'étude du Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle de cette année. Elle s'est réjouie donc de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026 dans les délais prescrits par la loi organique relative à la loi de finances. En tant qu'instance représentative du peuple, elle a fait comprendre que le parlement est l'institution compétente pour veiller à ce que les projections budgétaires opèrent une meilleure synthèse entre les besoins de la nation et les ressources mobilisables. Ce qui pour sa part, leur a permis de s'accorder sur la crédibilité des hypothèses retenues malgré les incertitudes qui caractérisent le contexte économique mondial. Tout en saluant cette discipline budgétaire, l'Assemblée Nationale encourage le gouvernement à tout mettre en œuvre pour que les retombées en termes de croissance et de création d'emplois soient plus tangibles.

La Rédaction

Fin de la première session ordinaire de l'année 2023 :

Les députés désormais en vacances parlementaires pour une durée de deux mois

L'Assemblée Nationale a présenté le mardi 30 juin dernier, les travaux marquant la fin de la première session ordinaire de l'année 2023. Cette première session a été marquée par l'adoption de douze projets de loi, couvrant des domaines majeurs tels que la sécurité, l'environnement, l'éducation, la santé et l'économie. C'est Madame Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale, qui a présidé cette session dont le bilan législatif a été marqué par un esprit de concorde avec des débats constructifs qui ont prévalu au sein de l'hémicycle.

Durant cette première session, qui s'est étendue sur une période de quatre mois, l'on doit comprendre que l'ensemble des projets de loi qui ont fait objet d'étude au niveau de l'Assemblée Nationale, répond à la préoccupation permanente et constante

du Président de la République qui est celle de garantir la stabilité propice à l'édification d'un grand Togo moderne dans tous les domaines, sur l'ensemble du territoire national. Et qui témoigne de son engagement à renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine économique, socioculturel et environnemental.

L'essentiel de ces lois qui ont été adoptées par la Représentation Nationale a pour objet de contribuer à la promotion de l'innovation, de l'investissement et du renforcement de la croissance dans le pays. Si ce bilan a été positif durant tout ce temps, c'est que le pays a eu à bénéficier d'un climat de sécurité et de paix qui a régné sur l'ensemble du territoire national. Par cette jouissance, la Représentation Nationale, par la voix de la PA, n'a pas manqué

d'exprimer son admiration et toute sa gratitude au Président de la République. Une tranquillité qui leur a amené à toujours servir et à participer à l'œuvre commune de développement de leur nation.

Il faut dire qu'au cours de cette session qui s'achève, la PA a fait comprendre que les honorables députés ont œuvré au renforcement de la diplomatie parlementaire à travers leurs participations aux différentes rencontres internationales. Au-delà des sessions délocalisées du CIP-UEMOA et du Parlement de la CEDEAO, notons que le pays a été choisi pour abriter deux rencontres continentales de haut niveau consacrées à la lutte contre le terrorisme et à la 79^e session du comité exécutif de l'Union Parlementaire Africaine (UPA).



Les députés à l'Assemblée nationale

En clôturant cette première session ordinaire de l'année 2023, la Présidente de l'Assemblée Nationale s'est félicitée de la solidité de collaboration qui a existé avec les organisations de coopération parlementaire. Elle a également exprimé sa satisfaction quant à l'esprit de concorde qui a prévalu lors des débats constructifs qui ont prévalu au sein de l'hémicycle tout au long de cette première session de l'année 2023. Par cette occasion, elle a émis le vœu que cette intersession procure à tout un chacun, une moti-

vation à poursuivre leur prérogative constitutionnelle de légiférer avec un sens du devoir envers leur nation et leurs concitoyens.

Rappelons que les députés entament désormais une période d'intersession ou de vacances parlementaires pour une durée de deux mois, à compter du 1^{er} juillet. La prochaine rentrée parlementaire est prévue pour le mardi 5 septembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution.

Elom

Loterie nationale togolaise : Les premiers responsables opèrent de nouvelles orientations au profit des clients

Au Togo, la Loterie Nationale (LONATO) ne cesse de se rapprocher de sa clientèle. Dans l'intérêt d'améliorer et d'optimiser les offres et services de la société, elle a introduit depuis le samedi 1er juillet dernier, de profonds changements dans son environnement de jeu. L'annonce a été faite le jeudi 29 juin 2023 par son Directeur Général, Essowè Barcola, lors d'une rencontre avec les professionnels des médias à Lomé. Les nouvelles orientations introduites par ladite société, s'inscrivent dans une logique de "changer de système" et de "répondre aux nouvelles exigences du temps". Bref de moderniser considérablement le secteur.

Nouveaux serveurs, nouvelles machines, plus de points de jeu

Les premières innovations concernent spécifiquement l'environnement de jeu. Deux nouveaux serveurs de production, "de dernière génération" ont été acquis dans le cadre du processus de modernisation pour accélérer le traitement de données et permettre le remplacement des quelques 850 terminaux (machines) de jeu actuellement en activité, par de nouveaux, "plus rapides et faciles à utiliser pour les opérateurs".

"Avec ces nouveaux serveurs, nous pourrions déployer progressivement jusqu'à 5.000 terminaux, d'ici les cinq prochaines années", a fait comprendre Georges Essowè Barcola, DG de la LONATO.

Des tirages tous les jours

Pour s'adapter à ces nouvelles capacités de production, les tirages hebdomadaires subiront également des innovations.

De 4, ils sont portés à 12 (introduction de 8 nouveaux), avec désormais 2 tirages par jour. Surtout, précise la LONATO, "les tirages se feront 5 minutes après la clôture des ventes, au lieu de 3 à 4 heures après la prise des enjeux comme cela se faisait habituellement".

Un gain de temps qui permet de faire passer la LONATO à une nouvelle dimension vis-à-vis de ses homologues de la sous-région et de lutter contre "les sous-marins", nom donné aux opérateurs illégaux et clandestins qui proposent des paris aux populations.

Nouveaux types de paris et gains

Les réformes s'attaquent enfin

aux types de paris, avec l'introduction de nouvelles propositions aux populations, et de nouvelles chances de gain. La mise minimale est également ramenée à 100 FCFA, afin de "permettre au plus grand nombre de jouer".

Quant à la collecte des recettes, elle se fera désormais par des canaux digitaux, informe la LONATO. Des partenariats ont été signés dans ce sens avec des opérateurs (Togocom, Moov, Coris Bank, Ecobank et la Poste), afin de "minimiser le risque de manquement des espèces" d'une part, et assurer "l'ouverture en permanence des points de vente", d'autre part, détaille Essowè Barcola.

Pour les gains, ils pourront désormais être encaissés dans n'importe quel point de vente sur le territoire, quel que soit le lieu de mise dans un délai de 7 jours au lieu de 14 auparavant. A moins de six mois de la nouvelle année, le cap est déjà fixé. Pour 2024, l'entité ayant le monopole de l'organisation et de l'exploitation des jeux de hasard dans le pays, envisage de promouvoir une politique de jeux "beaucoup plus responsable", et foncer vers le tout digital, "conformément aux ambitions fixées dans la feuille de route gouvernementale".

Détenue à 100% par l'Etat depuis sa création en 1966, et dotée depuis 1990 d'une gestion

de type privé, la LONATO fait partie des entreprises publiques qui génèrent le plus de chiffres d'affaires.

En 2021, l'entité avait généré 96,6 milliards FCFA, une performance sur le même trend haussier observé au cours des dernières années : 87,8 milliards FCFA en 2020, et 83,4 milliards FCFA en 2019.

La Rédaction



SAFER

Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

Apothéose de la fête de la musique :

Satisfécit noté autour de l'édition 2023

Après deux semaines d'activités sur l'ensemble du territoire national, les autorités chargées de la culture, les artistes ainsi que les promoteurs culturels se sont retrouvés le vendredi 30 juin dernier sur la scène Bella Bellow de l'Université de Lomé pour clôturer en beauté cette édition de la Fête de la Musique. C'était en présence du ministre de la Culture et du Tourisme Dr Kossi Lamadokou, la Fédération togolaise de musique (FTM) et d'un public qui a répondu présent au rendez-vous.



Débutée depuis le 21 juin dernier, l'édition 2023 a été riche en activités et a connu la participation d'un grand nombre et de presque tous les acteurs du monde musical du pays. Au registre des activités de cette édition 2023 de la fête de la musique, des concerts dans les chefs-lieux de régions et de préfectures, des formations à l'endroit des acteurs de la filière dont les managers, les arrangeurs culturels, les promoteurs culturels et artistes sur

la composition et l'arrangement musical et une opération de reboisement à Devego. Sur cette scène Bella Bellow de l'Université de Lomé, on pouvait remarquer également la présence d'une trentaine d'artistes de renom tels que Agboti Yao Mawuena, Small Poppy, Wedy, John Keder, ainsi que des groupes musicaux tels que l'orchestre Sassamasso et les Happy Brothers.

"Harmonies togolaises", tel est le thème de la fête de la musique de cette année. Un thème qui selon Ariel Dassanou président de la Fédération Togolaise de Musique (FTM) révèle deux réalités à

savoir : celle d'être vraiment en harmonie au sein de leur filière musicale pour pouvoir donner de la valeur au travail qu'ils ont eu l'habitude de faire ensemble. La deuxième réalité, c'est d'arriver ensemble à promouvoir et à faire assoir le "live" tout en donnant un cachet spécial à l'harmonie qui pour sa part doit être privilégiée par tous les artistes et groupes musicaux du pays. Une des valeurs qui selon lui, va leur permettre en retour de mettre en exergue leur identité musicale.

En termes de bilan, la Fédération Togolaise de Musique (FTM), initiatrice de l'événement au Togo avec l'accompagnement du ministère de la Culture et du tourisme, se dit satisfaite de l'édition 2023 de la Fête de la Musique.

Selon lui, l'ambition de la fédération est de travailler et d'unir les artistes afin de donner une identité à la musique togolaise. Pour ce qui est de la prochaine édition, les organisateurs envisagent faire plus de scènes à l'intérieur du pays afin de mobiliser davantage ces derniers.

Elom

Sécurité Routière / gestion des données au Togo :

Les acteurs s'engagent pour son amélioration

"Améliorer la gestion des données de la sécurité routière, un appel à l'action", c'est autour de ce thème que les acteurs intervenant dans le secteur des Transports et de la Sécurité Routière se sont retrouvés jeudi 29 juin 2023 à Lomé. Il s'agit d'un atelier de réflexion dont les aboutissants résident dans l'Objectif Zéro Accident. La cérémonie d'ouverture a lieu en présence du Ministre des Transports Routiers Aériens et Ferroviaires Affo Atcha-Dédji.



Photo de famille

Selon les statistiques sous régionales, chaque année plus de 1 500 000 cas d'accidents de route sont enregis-

trés en Afrique de l'Ouest. Le Togo à l'instar des autres pays membres, commémore chaque 08 mai, la journée de l'Organisation pour la Sécurité Routière en Afrique de l'Ouest. C'est dans cette optique que le ministère des

Transports Routiers Aériens et Ferroviaires a organisé cette activité pour renforcer les moyens de protection des usagers de la route et créer une plate-forme de données qui reflètent la réalité.

"Cette rencontre est initiée

pour approfondir les réflexions sur la mise en place d'un système d'informations sur les accidents de la circulation routière, gage d'une meilleure gestion de la sécurité routière au Togo. Le gouvernement togolais a organisé sa riposte contre ce fléau à travers un certain nombre de mesures mais il se révèle l'absence d'un outil intégré de collecte, de traitement et d'analyse des données d'accidents de la route", a martelé Affo Atcha-Dédji, Ministre des Transports Routiers Aériens et Ferroviaires.

Et d'ajouter, "Au-delà de cette initiative, j'en appelle à

l'engagement de tous les acteurs publics et privés impliqués à la question ainsi que tous les usagers à s'engager pour réduire l'insécurité routière au Togo".

Pour le Directeur des transports routiers et ferroviaires Dermane Tadjoudine, "Il est question de disposer dans un avenir proche de données de qualité qui pourront aider à la prise de décisions au niveau des pouvoirs publics". Il faut souligner que cette rencontre a permis également de faire l'état des lieux de la sécurité routière au Togo.

ELOM

Dogta Lafiè :

La marque de la qualité

Beaucoup s'étaient pris pour des saints Thomas et étaient portés sur un doute profond, après que la première pierre avait été posée pour la construction du tout premier hôpital de référence au Togo et que la réalisation traînait. Dans le souci de bien faire, et surtout de construire un joyau, un top modèle, l'exécution des travaux a débordé les prévisions du cahier de charge, laissant place aux supputations et commentaires de tous genres. Les sceptiques ont battu le record devant les personnes qui dans l'hésitation avaient encore la foi dans le projet.

C'est dans cette atmosphère de polémique que tout va finir par prendre corps. Avec beaucoup de tacts et de volonté, le

rêve a fini par devenir réalité. Le mythe, voire l'éléphant blanc pour bon nombre de pessimistes est rentré dans le concret : l'hôpital Dogta Lafiè a été construit, inauguré solennellement par le Président de la République et offre depuis ses différentes prestations au public.

Tout était parti d'une vision, d'un projet du Président de la République, à savoir doter notre pays d'un grand hôpital de haut standing à même d'offrir des soins pointus pour soulager et guérir les patients souffrant de pathologies chroniques. Et par la même occasion faire diminuer à notre pays des dépenses fort onéreuses qu'occasionnent les évacuations vers des formations hospitalières étrangères.

Le rêve présidentiel a rencontré une dame à la tête de la Caisse nationale de sécurité sociale. Une tête pensante, une femme de caractère à la détermination affichée à accompagner la vision pragmatique du Président de la République et à porter haut la feuille de route gouvernementale.

La CNSS qu'elle dirige dispose de ressources financières. Elle voit au-delà du projet hospitalier, l'occasion de fructifier l'épargne des travailleurs pour obtenir des dividendes plus conséquents, et offrir également de l'emploi aux jeunes cadres du pays. Pour elle, il n'y a rien de plus noble que de travailler et surtout bien en créant emplois et richesses. Partout où elle a posé



ses valises, on a vu les fruits du travail ardu, du chari, du leadership innovant et créatif d'opportunités et d'emplois : à la banque, aux impôts, à la DOSI et maintenant à la CNSS.

L'hôpital Dogta Lafiè est désormais là. Une architecture ultramoderne, des équipements à la pointe des toutes dernières technologies, un personnel qualifié, dynamique et disponible, un accueil des plus enthousiastes, des prestations attentionnées et rapides, des tarifs calqués sur les barèmes de l'ordre des médecins du Togo

Dogta Lafiè

Il s'agit ici de sauvegarder la vie. Il s'agit de soigner et permettre à nos concitoyens et d'autres patients de la sous-région de venir bénéficier de soins adéquats et de qualité dans tous les domaines. La vie n'a pas de prix. C'est pourquoi à l'hôpital Dogta Lafiè, le Directeur Général de la CNSS a fait installer tout le nécessaire pour une médecine moderne et intelligente. Un tour à Dogta Lafiè nous a permis de constater la hauteur de la technologie ainsi que la qualité du personnel. "Le

Togo d'abord" lance le Directeur Général de la CNSS.

Pour elle, notre pays regorge des talents éparpillés partout. Comment ne pas leur donner toutes les chances d'accompagner le pays. Cette équivoque qui faisait discuter par le passé a trouvé son salut avec Dogta Lafiè où les grands techniciens dans presque tous les domaines sont nationaux mais ayant des compétences connues ou au pays soit à l'étranger.

En silence ils sont nombreux ces compatriotes qui n'ont leur vie que grâce au génie de ces frères et sœurs. Le rêve s'est enfin réalisé, place à la bonne gestion et surtout à l'adhésion de tous. Il serait inutile au stade où le Directeur Général de la CNSS a mis la barre de se faire Hara Kiri quand on se souvient que la question d'un hôpital de référence qui faisait débat dans le pays récemment vient d'être solutionnée.

Au demeurant, il faut faire remarquer l'ouverture, l'acceptation de tous par le Directeur Général de la CNSS qui ne sait faire de clan entre tous les citoyens.

Tchagnao

Grand jeu capsules consommateurs de la SNB :

Des heureux gagnants récompensés chaque semaine

Les boissons Djama continuent de faire des heureux gagnants. Les consommateurs ont encore vu leur fidélité récompensée grâce au jeu Capsules Consommateurs de la Société Nouvelle de Boissons (SNB) lancé le 15 Juin 2023 et ce, jusqu'au 15 Septembre 2023. Ledit jeu a pour objectif de récompenser les consommateurs, une manière pour la SNB de se démarquer de son habitude en matière de promotion sectorielle à travers des points de ventes.



Les premiers gagnants du jeu...

Pour Eva Allaba, Responsable Marketing Stratégie de la SNB, " Outre remercier nos clients, nos consommateurs, nous avons voulu différencier notre stratégie de promotion, c'est la raison de ce jeu ".

Plusieurs gagnants de ce jeu capsules consommateurs ont été enregistrés sur toute l'étendue du territoire avec quatre (4) gros lots à Lomé notamment, une bouteille de gaz, un téléphone portable et une moto électrique.

" Juste pour avoir consommé Djama, j'ai gagné une bouteille de gaz. Merci à la SNB, le jeu continue alors j'y crois encore ", s'est réjoui Roland Attiogbé, un des gagnants du lot JCC.

Plusieurs lots sont à gagner dont un super gros lot qui est une voiture de marque BAIC de Diwa d'une valeur de 12 millions. Au nombre des lots, il y a, des motos électriques Spiro type commando, des réfrigérateurs, des téléviseurs, des ventilateurs, des téléphones portables,

des Mixeurs, des Microondes, des bouteilles de gaz elnora (Zener), des T-shirts, des bouteilles de bière gratuite, etc.

" A travers ce jeu, nous voulons dire un grand merci aux consommateurs, une façon à nous de faire un clin d'œil à tous ceux qui soutiennent la SNB à travers la consommation de leurs produits. Ce jeu permet aussi d'augmenter la valeur perçue des produits des partenaires notamment Diwa Zener, spiro, NASCO ", a expliqué Hacynthe Amegnaglo, Directeur commercial de la SNB.

Le Jeu Capsule Consommateur concerne toute l'étendue du territoire et de surcroît, tous les consommateurs de Djama.

Comment participer au jeu?

Il suffit d'acheter les produits Djama notamment, Djama Pilsner, Djama Lager, Djama 228 dans leur format 50 cl et 33 cl ; Djama Stout Porter 33 cl et Djama Panaché 50 cl.

Décapsuler et soulever le joint en caoutchouc à l'intérieur de la capsule. Le dessin d'un des lots qui y figure est donc gagnant.

- Déclaration et remise des lots gagnants

Les bouteilles de bières de 33 cl sont à retirer dans le point de vente immédiatement (les bouteilles vides sont à restituer après consommation) ; les T-shirts, à retirer chez les distributeurs ou lors des animations de la SNB ; les gros lots à l'instar d'un super gros lot qui est une voiture, TV, téléphone, frigos, bouteille de gaz, mixeur, micro-onde, ventilateur, seront remis aux gagnants lors des animations grand public.

Ce jeu qui a démarré depuis le 15 juin dernier est ouvert à toute personne résidant au Togo et âgée de plus de 18 ans. Néanmoins, toutes les capsules gagnantes non présentées au cours de la période du jeu c'est-à-dire entre la période du 15 juin au 15 septembre, seront déclarées nulles et non gagnantes.

Elom



...recevant leur prix

Mauvais usage des réseaux sociaux :

Quand les jeunes se livrent à des comportements déplorables

Suite de la page 2

de celle-ci, il n'a pas pu résister devant l'insistance de la femme. La vidéo a fait le tour du monde et le monsieur a perdu son poste. Les méfaits les plus déplorables, c'est lorsque certains parents laissent leurs téléphones à portée des enfants mineurs qui les fouillent et tombent sur des vidéos pornographiques. Ces vidéos ont inéluctablement un impact négatif sur ces enfants à cause de la négligence notoire des parents. Bien plus, il existe des individus malintentionnés qui utilisent les réseaux sociaux pour arnaquer, menacer et même faire des chantages aux paisibles citoyens.

Face à cette situation inquiétante, le renforcement des textes qui régissent le numérique au Togo s'impose.

Que dit la loi à propos du mauvais usage des réseaux

sociaux ?

Il faut d'abord souligner que la liberté d'opinion et d'expression est un droit reconnu au Togo, garantie par la Constitution et protégée par des textes internationaux ratifiés par le gouvernement. Cependant, tant que des affaires judiciaires liées au mauvais usage des réseaux sociaux resurgissent, il y a de fortes raisons d'évoquer la question de la régulation de ce secteur.

Il faut rappeler que la constitution togolaise dispose, en son article 25, que " toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion et d'expression. L'exercice de ces droits et libertés se fait dans le respect des libertés d'autrui, de l'ordre public et des normes établies par la loi et les règlements ". Même si la constitution togolaise reconnaît la liberté à tous les citoyens, l'actuel Code pénal prévoit des disposi-

tions en cas de dérives. L'article 497 du nouveau Code pénal indique que " la publication, la diffusion ou la reproduction par quelque moyen que ce soit de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle trouble la paix publique ou est susceptible de la troubler, est punie d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 500.000 à 2 millions de FCFA (750 à 3 000 euros) ou de l'une de ces deux peines ". Nombreux sont ceux qui en ont fait les frais après avoir foulé aux pieds les règles qui régissent les réseaux sociaux au Togo.

C'est le cas de l'activiste politique Fovi Katakou en situation de handicap déposé le 14 décembre 2021 à la prison civile de Lomé pour apologie de crime, délits, incitation à la révolte cont-

re l'autorité de l'État pour ses postes sur les réseaux sociaux. Il y a bien d'autres comme l'artiste Togolais de la chanson du nom de Papson Moutite arrêté en 2021 pour avoir déclaré publiquement et en direct sur les réseaux sociaux que son compatriote, le footballeur international Emmanuel Adebayor a truqué les compteurs de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET). Certes, le Code de la presse du Togo ne prévoit plus de peine privative de liberté depuis 2004, mais les journalistes qui s'expriment sur les réseaux sociaux ne sont pas couverts par cette disposition.

Dans ce cas précis, le législateur applique le droit pénal lorsque les faits se sont déroulés sur les réseaux sociaux. Au regard de ce qui précède, il est important de connaître les limites de la liberté d'expression sur les réseaux sociaux. Nul n'est censé

ignorer la loi et l'Internet ne doit pas être un lieu où des individus malintentionnés peuvent s'attaquer impunément aux honnêtes citoyens ou mettre leur vie en danger par le partage de données personnelles. Il s'avère important de punir les auteurs de ces actes malveillants pour décourager d'autres personnes qui tenteraient de tomber dans les mêmes travers. Ainsi, un contrôle et une censure beaucoup plus accrue face à des dérives et contenus potentiellement dangereux s'imposent.

Tout compte fait, il y a non seulement d'aspects positifs des réseaux sociaux que d'aspects négatifs que l'on ne pourra énumérer ici. Mais le mauvais usage des réseaux sociaux est un casse-tête chinois pour tous les pouvoirs publics qui doivent trouver des voies et moyens pour un contrôle plus accru.

ALASSANI ANTAROU

Traçons ensemble l'itinéraire de vos rêves !

- Ouagadougou • Bobo-Dioulasso
 - Ouagadougou • Lomé • Ouagadougou
- Autres destinations bientôt**

POINTS DE VENTE

✓ **Ouagadougou**
LIZ AVIATION
☎ +226 76 20 97 63
☎ +226 76 20 99 23

✓ **Bobo -Dioulasso**
LIZ AVIATION BOBO
☎ +226 78 76 88 63
☎ +226 70 22 06 63

✓ **Lomé**
LIZ AVIATION
☎ +228 70 15 55 55
☎ +228 97 78 01 01

Billets également disponibles dans vos agences de voyages et dans les aéroports de Ouaga/Bobo et Lomé.

LIZ AVIATION LOME

- ✉ clienteletogo@lizaviation.com
- 📍 Agence Ville :
Blvd 30 Août, Tokoin Casablanca, Lomé-Togo
- 📍 Agence Aéroport de Lomé :
Hall enregistrement de la nouvelle aérogare

LIZ AVIATION OUAGA

- ✉ clientele@lizaviation.com
01 BP 13221 Ouaga 10



BOA-leasing

La solution pour financer
l'équipement de votre entreprise



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boatogo.com